

15 décembre 2011

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 28 avril 2011, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **28/11/2011** au **02/12/2011** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
28/11/2011	185 000	5,5164	1 020 534,00
29/11/2011	190 000	5,5572	1 055 868,00
30/11/2011	189 448	5,5997	1 060 851,97
TOTAL	564 448		3 137 253,97

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.